



Mission économie/commerce

Décision n° 2024-350

Objet : Tournage avec la société BIG PRODUCTIONS pour le tournage du mercredi 20 novembre 2024 – signature de la convention

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournages sur son territoire,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

Considérant la demande formulée par la société BIG PRODUCTIONS le lundi 28 octobre 2024,

APPROUVE la convention avec la société BIG PRODUCTIONS VIEL, domiciliée au 19 rue de l'Echiquier, 75010 Paris, relative au tournage qui se déroulera le mercredi 20 novembre 2024 de 6h30 à 18h00 sur l'allée de Trévisse et sur l'avenue de Berry.

DÉCIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 19 novembre 2024



Philippe LAURENT